

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-001099-205

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre des Actions Collectives)

---

**ANNE-MARIE GÉLINAS et ISABEL  
GÉLINAS, es qualité de liquidatrices  
de la succession de LOUISE  
FORTIN**

Demandereses

c.

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU  
QUÉBEC aux droits et obligations  
du Ministre du Travail, de l'Emploi  
et la Solidarité Sociale**

et

**COMMISSION DES NORMES, DE  
L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA  
SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Défendeurs

---

**RÉPONSE**  
**(art. 147 C.p.c.)**

La défenderesse, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, entend contester la demande pour autorisation d'exercer une action collective dans le présent dossier et elle désire établir le protocole de l'instance avec les autres parties.

Elle est représentée par procureur dont les coordonnées sont les suivantes :

**Pineault Avocats CNESST**

Me Gabriel Miron

1199, rue de Bleury, 12e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

Tél. : 514 906-3022, 2106

Fax : 514 906-3023

[gabriel.miron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:gabriel.miron@cnesst.gouv.qc.ca)

Québec, le 23 novembre 2020

*Pineault Avocats CNESST*

---

**Pineault Avocat CNESST**

Me Gabriel Miron

Procureur de la défenderesse

Commission des normes, de l'équité,  
de la santé et de la sécurité du travail